Saint-Placide, le 17 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue dans la salle du Conseil, le 17 août 2021, à 20h00, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Brigitte DesRosiers Stéphanie Gingras Marie-Ève D'Amour
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Jacques Nantel Martin St-Pierre

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.
Mme la conseillère Stéphanie Gingras et M. le conseiller Jacques Nantel ont justifié leur absence.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 20 h 03.

RÉSOLUTION
119-08-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le 5.17 soit : Démission de Mme Stéphanie Gingras à titre de membre du comité des ressources humaines.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 13 juillet 2021

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Présentation des comptes à payer ;
5.2. Démission de M. René Tousignant ;
5.3. Délégation de responsabilité – Gestion de l'accès à l'information ;
5.4. Mandat pour une étude d'avant-projet pour la construction d'un bâtiment adjacent au presbytère ;

5.5. Mandat d'étude et d'analyse pour la rénovation du presbytère ;
5.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2021-09-xxx afin de modifier le règlement # 2018-07-07 relatif au traitement des élus municipaux ;
5.7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2021-09-xxx afin d'adopter le règlement relatif à la rémunération du personnel électoral ;
5.8. Mandat au ministre des Finances afin de recevoir et d'ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal ;
5.9. Désignation du signataire pour la subvention FRR volet 4 ;
5.10. Désignation du signataire pour la subvention PAFIRS ;
5.11. Achat du logiciel de gestion de la liste électorale PERFAS ;
5.12. Autorisation de signature du protocole ARPE ;
5.13. Mise en œuvre du programme d'assurance collective des employés municipaux ;
5.14. Renouvellement de l'entente pour le service d'appels automatisés ;
5.15. Inscription à la formation, Règlement d'emprunt offert par l'ADMQ ;
5.16. Adoption de la politique de télétravail pour les employés municipaux ;
5.17. Démission de Mme Stéphanie Gingras à titre de membre du comité des ressources humaines.

6. TRANSPORT

6.1. Adjudication de contrat pour la réfection du quai municipal

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Marie-Ève D'Amour et Jacques Nantel)

8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis ;
8.2. Dépôt des procès-verbaux du C.C.U du 16 juin 2021 ;
8.3. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-03 pour le 54-58 rue de la Fonderie (ND/4943-62-7465) ;
8.4. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-04 pour le 1 rue de l'Église ;
8.5. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-05 pour le 11 rue de l'Église ;
8.6. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-06 pour le 7 à 11 rue de la Fonderie ;
8.7. Autorisation- Mandat à la firme Bélanger Sauvé avocat.

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

9.1. Autorisation- Appel d'offres public sur SEAO pour la construction d'un skateparc au parc Cyrill Lalande ;
9.2. Autorisation- Appel d'offres public sur SEAO pour la construction d'une pump track au parc Cyrill Lalande ;
9.3. Adhésion annuelle à l'ARIPHL pour 2021-2022.

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

10.1. Dépôt du rapport d'intervention

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION
120-08-2021

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres-conseils reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose devant le Conseil la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
121-08-2021

5.1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER
(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 17 août 2021, pour un montant de 235 646.59 $

Registre des chèques :	138 237.51 $
Registre des prélèvements :	39 464.81 $
Liste des dépôts directs :	57 944.27 $
MONTANT TOTAL :	**235 646.59 $**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

RÉSOLUTION
122-08-2021

5.2 <u>DÉMISSION DE M. RENÉ TOUSIGNANT</u>

CONSIDÉRANT QUE M. René Tousignant en poste à titre de directeur général adjoint de la Municipalité, a remis sa démission, effective en date du 5 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'accepter la démission de M. René Tousignant à titre de directeur général adjoint, et ce, tout en lui souhaitant le meilleur des succès pour ses projets à venir.

Il est de plus résolu de mandater le directeur général afin d'entamer les démarches afin de pourvoir au poste de directeur général adjoint.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
123-08-2021

5.3 <u>DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ- GESTION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION</u>

CONSIDÉRANT QUE le maire est à priori responsable de l'accès à l'information pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette responsabilité peut être déléguée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement de déléguer au directeur général, M Mathieu Dessureault, la gestion des demandes d'accès à l'information de la Municipalité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
124-08-2021

5.4 MANDAT POUR UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADJACENT AU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de procéder à la construction d'un bâtiment, adjacent au presbytère, afin d'accueillir une cuisine pouvant permettre la transformation alimentaire pour les besoins de la communauté de Saint-Placide ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement de mandater la firme TLA architectes pour la somme de 3 750 $ plus les taxes applicables afin de procéder à l'élaboration d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un bâtiment adjacent au presbytère pour les besoins de transformation alimentaire de la communauté.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
125-08-2021

5.5. MANDAT D'ÉTUDE ET D'ANALYSE POUR LA RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de procéder à la rénovation du presbytère afin de préserver et maintenir en état ce bâtiment au charme patrimonial incontesté pour la Municipalité de Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de préserver l'usage et la vocation communautaire de l'ancien presbytère ;

CONSIDÉRANT que de nombreux travaux seront nécessaires afin de remettre en état l'ancien presbytère et nécessiteront autant une expertise en matière architecturale qu'en terme d'ingénierie du bâtiment ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par _____et appuyé par _____ et résolu unanimement d'octroyer un mandat tel que soumissionné à :

- TLA architectes pour la somme de 5 000 $ plus les taxes applicables afin de produire un rapport évaluant la portée des travaux et afin de produire une estimation des coûts pour la réfection du presbytère.

- DWB consultants pour la somme de 11 880 $ plus les taxes applicables afin de produire une étude définissant les besoins du bâtiment en matière d'ingénierie.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
126-08-2021

5.6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2021-09-XXX AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT # 2018-07-07 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Par la présente Mme la conseillère Brigitte DesRosiers procède à la présentation du projet de règlement # 2021-09 -xxx relatif au traitement des élus et donne l'avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement # 2021-09-xxx relatif au traitement des élus municipaux et modifiant le règlement # 2018-07-07 sera soumis au Conseil pour adoption.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
127-08-2021

5.7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2021-09-XXX AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Par la présente Mme la conseillère Brigitte DesRosiers procède à la présentation du projet de règlement # 2021-09 -xxx relatif à la rémunération du personnel électoral et donne l'avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement # 2021-09-xxx relatif à la rémunération du personnel électoral sera soumis au Conseil pour adoption.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
128-08-2021

5.8. MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES AFIN DE RECEVOIR ET D'OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite **;**

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci **;**

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement, conformément à l'article 1066 du Code municipal, que le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
129-08-2021

5.9. <u>DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE POUR LA SUBVENTION FRR VOLET 4</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau signataire dans le cadre de la subvention Fond région et ruralité Volet 4.

POUR CE MOTIF

Il est proposé par M le conseiller Martin St-Pierre et appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement, de désigner M. Mathieu Dessureault, directeur général comme personne autorisée à agir au nom du Conseil et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de subvention Fond région et ruralité Volet 4 (FRR-VOLET 4)**.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
130-08-2021

5.10. <u>DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE POUR LA SUBVENTION PAFIRS</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau signataire dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

POUR CE MOTIF

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre et appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement, de désigner M. Mathieu Dessureault, directeur général comme personne autorisée à agir au nom du Conseil et à signer en son nom tous les documents relatifs dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
131-08-2021

5.11. <u>ACHAT DU LOGICIEL DE GESTION DE LISTE ÉLECTORALE PERFAS</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et appuyé par M.le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement, d'entériner l'achat du logiciel

PERFAS pour la gestion de la liste électorale offert par PG solutions au prix de 4 733 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
132-08-2021

5.12. <u>AUTORISATION- SIGNATURE DU PROTOCOLE AVEC ARPE QUÉBEC</u>

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente de partenariat a été proposée par l'association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE) ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement, de désigner M. Mathieu Dessureault, directeur général comme personne autorisée à agir au nom du Conseil et à signer en son nom tous les documents relatifs à l'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
133-08-2021

5.13. <u>MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX</u>

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'offrir à ses employés un régime d'assurances collectives afin de bonifier les conditions de travail de ses employés ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un atout indéniable pour les avantages sociaux offerts aux employés municipaux ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches effectuées afin d'obtenir, auprès des soumissionnaires potentiels, la protection la plus adéquate au meilleur prix possible ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de procéder à la mise en place, en date du 1er septembre 2021, du régime d'assurance collective tel que soumissionné par Croix bleue Medavie ;

QUE tel que présenté aux employés, la Municipalité assume et prend à sa charge, pour la première année d'implantation du régime seulement, 100% des frais de participation de l'ensemble des employés municipaux admissible (soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2022).

ET QUE pour les années subséquentes, la participation de la Municipalité soit fixée à 60 % du coût total du programme d'assurance collective offert aux employés.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
134-08-2021

5.14. <u>RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE SERVICE D'APPEL AUTOMATISÉ</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du service d'appel automatisé en cas d'urgence Telmatik.

POUR CE MOTIF

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement de procéder au renouvellement pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2022 du service d'appel automatisé Telmatik pour la somme de 2 483.46 $ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
135-08-2021

5.15. <u>INSCRIPTION À LA FORMATION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT OFFERT PAR L'ADMQ</u>

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle et appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement de procéder à l'inscription pour la formation Règlement d'emprunt offert par l'ADMQ au coût de 325 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
136-08-2021

5.16. <u>ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Placide tient à instaurer une politique de télétravail pour aider à concilier les obligations professionnelles, personnelles et familiales de ses employés ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'offrir à ses employés les meilleures circonstances pour la réalisation de ses activités professionnelles et ainsi répondre aux enjeux d'attraction et de rétention du personnel ;

CONSIDÉRANT que le télétravail sera uniquement possible pour les emplois dont les attributions peuvent s'exercer dans ce mode et pour les personnes qui possèdent les aptitudes compatibles en ce sens ;

CONSIDÉRANT que le service aux citoyens ne devra, en aucun cas, être affecté par la mise en place de la politique de télétravail ;

CONSIDÉRANT que le télétravail, lorsqu'autorisé, s'exercera en mode hybride, pour une période maximale de deux jours par semaine ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'adopter la politique de télétravail tel que présenté au Conseil sous la forme de l'annexe A de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
137-08-2021

5.17 DÉMISSION DE MME STÉPHANIE GINGRAS À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE Mme la conseillère Stéphanie Gingras a fait part de sa volonté de démissionner à titre de membre du comité de ressources humaines de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'accepter la démission de Mme Stéphanie Gingras à titre de membre du comité des ressources humaines de la Municipalité.

ADOPTÉE

6. TRANSPORTS

RÉSOLUTION
138-08-2021

6.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU QUAI

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été autorisé par le Conseil municipal afin de procéder à la réfection du quai municipal à la suite des dégâts engendrés par l'inondation de 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme d'ingénieur Équipe Laurence qui a été mandaté par la Municipalité afin de procéder à l'analyse des soumissions publiques ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel de soumissions par le biais de S.E.A.O; deux entreprises ont déposé leurs offres pour la réfection soit :

- David Riddell Excavation /Transport: 126 038.83 $ taxes incluses
- 9267-7368 Québec inc: 182 310.87 $ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'octroyer le contrat de réfection du quai à l'entreprise David Riddell excavation tel que dument soumissionné, pour la somme de 126 038.83 $ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois de juillet 2021 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

8.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 JUIN 2021

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie, le directeur général dépose les procès-verbaux du CCU du 16 juin 2021.

RÉSOLUTION
139-07-2021

8.3. DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2021-03 POUR LE 54-58 RUE DE LA FONDERIE

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé une demande d'autorisation pour remplacer les portes, les fenêtres et peinturer les cadrages des portes et des fenêtres du bâtiment principal situé au 54-58, rue de la Fonderie ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujetti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et documents soumis pour la demande d'autorisation seront respectés intégralement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et autorise la demande de PIIA 2021-03 telle que déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
140-08-2021

8.4. <u>DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2021-04 POUR LE 1 RUE DE L'ÉGLISE</u>

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé une demande d'autorisation pour ajouter un portique et une passerelle pour personne à mobilité réduite en façade avant du bâtiment principal et également pour remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 1, rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujetti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et documents soumis pour la demande d'autorisation seront respectés intégralement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et autorise la demande de PIIA 2021-04 telle que déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
141-08-2021

8.5. DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2021-05 POUR LE 11 RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé une demande d'autorisation pour remplacer la corniche située en façade avant du bâtiment principal situé au 11, rue de l'Église et que la corniche qui est actuellement en bois serait remplacée par une corniche en tôle lisse de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujetti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 09-06-2004 sur les PIIA exige que tous les travaux relatifs à la rénovation ou la transformation d'une habitation affectant ses qualités architecturales soient assujettis à l'approbation du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les informations transmises pour la demande d'autorisation ne sont pas suffisantes ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal visé par les travaux est classé comme étant un bâtiment d'intérêts supérieurs à l'Annexe B du règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, **appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que** le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et refuse la demande de PIIA 2021-05 telle que déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
142-08-2021

8.6. DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2021-06 POUR LE 7 A 11 RUE DE LA FONDERIE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande d'autorisation pour procéder à l'agrandissement du bâtiment principal situé au 11, rue de la Fonderie ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujetti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et documents soumis pour la demande d'autorisation seront respectés intégralement à l'exception des galeries qui ne répondent pas aux orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé tous les documents nécessaires à l'analyse de la demande, mais qu'il devra déposer une nouvelle demande pour la construction des galeries ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'agrandissement respecte les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et autorise la demande de PIIA 2021-06 telle que déposée pour l'agrandissement, mais que le propriétaire devra déposer une nouvelle demande pour la construction des galeries.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
143-08-2021

8.7. <u>AUTORISATION- MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ AVOCAT</u>

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 1 822 551 du cadastre du Québec ont effectué des travaux d'aménagement à l'intérieur de la zone inondable et à l'intérieur de la zone d'intervention spéciale du décret 817-2019, et ce, sans certificat d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires refusent et/ou font défaut de corriger la situation qui a été portée à leur attention et qui contrevient à la loi ;

CONSIDÉRANT les recommandations et avis formulés par les avocats de la Municipalité incluant le projet de procédure expédié confidentiellement le 16 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2021, la Municipalité a reçu deux procédures de la part des propriétaires, portant les numéros de Cour 700-17-018028-216 et 700-17-018029-214 ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure portant le numéro de Cour 700-17-018029-214 a trait aux travaux d'aménagements réalisés par les propriétaires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, dans les circonstances, de mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats pour prendre les procédures recommandées afin de faire respecter la législation et la règlementation applicable en pareil cas **;**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu aussi de mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats pour assurer la défense de la Municipalité dans les procédures intentées à son encontre par les propriétaires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au tribunal la réunion des dossiers concernant les travaux d'aménagement en une seule instance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par madame la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que :

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. Le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé avocats pour prendre toutes les procédures nécessaires afin de faire respecter la règlementation applicable en pareil cas ;
3. Le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé avocats pour assurer la défense de la Municipalité dans les procédures intentées à son encontre par les propriétaires et portant les numéros de Cour 700-17-018028-216 et 700-17-018029-214 ;
4. Le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé avocats pour faire toutes les procédures nécessaires permettant le bon déroulement des dossiers judiciaires portant les numéros de Cour 700-17-018028-216 et 700-17-018029-214, incluant leur réunion avec la procédure à être instituée par la Municipalité ;
5. Le conseil municipal nomme Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme comme responsable du présent dossier.

ADOPTÉE

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION
144-08-2021

9.1. AUTORISATION- APPEL D'OFFRES PUBLIC SEAO POUR LA CONSTRUCTION D'UN SKATE PARC AU PARC CYRILE-LALANDE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aller de l'avant la construction et l'aménagement d'un skate parc au parc Cyrill-Lalande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme PAFIRS pour la réalisation de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par M le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public sur SEAO pour la construction et l'aménagement d'un skate parc au parc Cyrill-Lalande.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
145-08-2021

9.2 AUTORISATION- APPEL D'OFFRES PUBLIC SEAO POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PUMP TRACK AU PARC CYRILL-LALANDE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aller de l'avant la construction et l'aménagement d'une pump track au parc Cyrill-Lalande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme PAFIRS pour la réalisation de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public sur SEAO pour la construction et l'aménagement d'une pump track au parc Cyrile-Lalande.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
146-08-2021

9.3. ADHÉSION ANNUELLE À L'ARLPHL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Municipalité envers l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides (ARLPHL).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de procéder au renouvellement

de l'adhésion de la municipalité à ARPHL pour la somme de 200 $ pour la période allant jusqu'au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

8. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

8.1 Dépôt du rapport d'intervention

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport des interventions du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2021 préparé par M Daniel Lalonde, directeur incendie.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire répond aux questions soumises par les citoyens

RÉSOLUTION
147-08-2021

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 10.

ADOPTÉE

M. Richard Labonté Maire	M. Mathieu Dessureault Directeur général